

INSTRUCTIONS DE COURSE RÉGATE DE NOËL HABITABLE

Dates complètes : **13 décembre 2025**

Lieu : **Lorient**

Autorité Organisatrice : **Centre Nautique de Lorient**

Grade : **5C**

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le site internet du club.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près du bar du C.N.L.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi	14h30 : Signal d'avertissement pour des parcours côtiers 17h30 : Remise des prix au CNL
--------	--

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 Le jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Un groupe Osiris flamme Bleue

* *Les flammes sont à restituer à l'accueil du C.N.L. à la fin du challenge.*

Les concurrents devront arborer dans leur pataras, ou à défaut dans le hauban tribord, leur pavillon distinctif ou leur flamme distinctive. Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever cette flamme distinctive.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **Annexe Zone de course**.

Zones de départ :

La zone de départ de la course pourra être située en rade de Pen Mané (position approximative 47 44N et 3 21W) ou au niveau de la balise rouge de chenal Écrevisse, à la sortie de la rade de Lorient.

L'envoi du pavillon « Lima » sur la bateau comité signifie : « suivez-moi vers une nouvelle zone de course ».

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les suivants :

PARCOURS	IDENTIFIANT
CÔTIERS	N° DE PARCOURS SUR TABLEAU

8.3 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe Parcours**.

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont données en annexe parcours.

9.2 Un bateau de l'organisation de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe Zone de course**.

11. LE DÉPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.2 **Bateaux en attente :** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	↑  PAVILLON DE SÉRIE
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, ou Noir Un signal sonore	4	↑ 
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	↓ 
Départ	Amené du pavillon de série Un signal sonore	0	↓  PAVILLON DE SÉRIE

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Pas de temps cible

- 15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai donné ci-dessus et ayant effectué et fini le parcours sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITÉ POUR FINIR
Parcours côtiers	30 minutes après l'arrivée du 4ème de sa classe

16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du C.N.L. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située salle Pen Duick. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Évacuation des détritus
 - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection

- 16.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

1 course doit être validée pour valider la compétition.

18. RÈGLES DE SÉCURITÉ

18.1 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire du départ des pontons au retour sur les pontons

18.2 Un émargement sera mis en place suivant les modalités :

Contrôle à la sortie et au retour :

Émargement DÉPART : par vhf canal 08

Émargement RETOUR : Les bateaux sont considérés comme ayant émargés lors du passage

de la ligne d'arrivée à la dernière course du jour courue et validée. **LE FORMAT**

D'ÉMARGEMENT SE FERA COMME SUIT : Numéro de voile + nom du bateau + nombre de personne à bord

Le samedi l'émargement départ sera ouvert peu avant le départ par VHF (canal 08)

Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction (modification RCV 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

18.3 **Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.**

18.4 Le canal VHF utilisé en course est le **08**.

18.5 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18.6 **Une VHF capable d'émettre et de recevoir est obligatoire à bord. L'organisateur conseille à chaque skipper de s'assurer du bon fonctionnement de leur VHF (charge, émission et réception)**

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

19.1 En cas de changement de skipper, celui-ci doit au préalable venir co-signer la fiche d'inscription et présenter sa licence valide avec visa médical à l'organisation.

19.2. La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.

19.3 **Chaque skipper s'engagera sur sa fiche d'inscription** : à n'embarquer en course que des personnes lui ayant présenté avant d'embarquer une licence valide, avec visa médical et autorisation parentale pour les mineurs, faute de quoi sa responsabilité serait engagée. Ceci évite au skipper d'avoir à collecter et fournir au préalable, avant chaque week-end, les licences de ses équipiers, mais il est cependant de sa responsabilité de le faire à l'embarquement.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21. PUBLICITÉ

Sans objet

22. BATEAUX OFFICIELS

Sans objet

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Sans objet

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX

Les prix distribués seront conformes à l'avis de course.

27. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNÉS :

Président du Comité de Course :

Lisa Gardair

Président du Jury :

François Lozachmeur

ANNEXE "INFORMATIONS DIVERSES "

NAVIGATION DANS LA RADE :

CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilégiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

CIRCULATION DANS LES CHENAUX

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

PRIORITÉ DANS LES CHENAUX

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

Un navire ne doit pas traverser un chenal si, ce faisant, il gène le passage d'un navire important (règle 9 c).

VITESSE MAXIMUM

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

SIGNALS AU MAT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage)

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire)

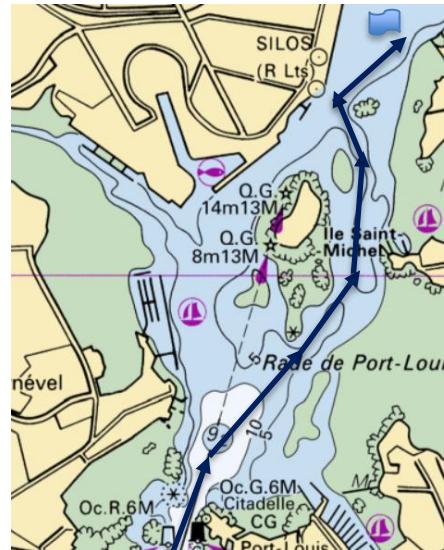
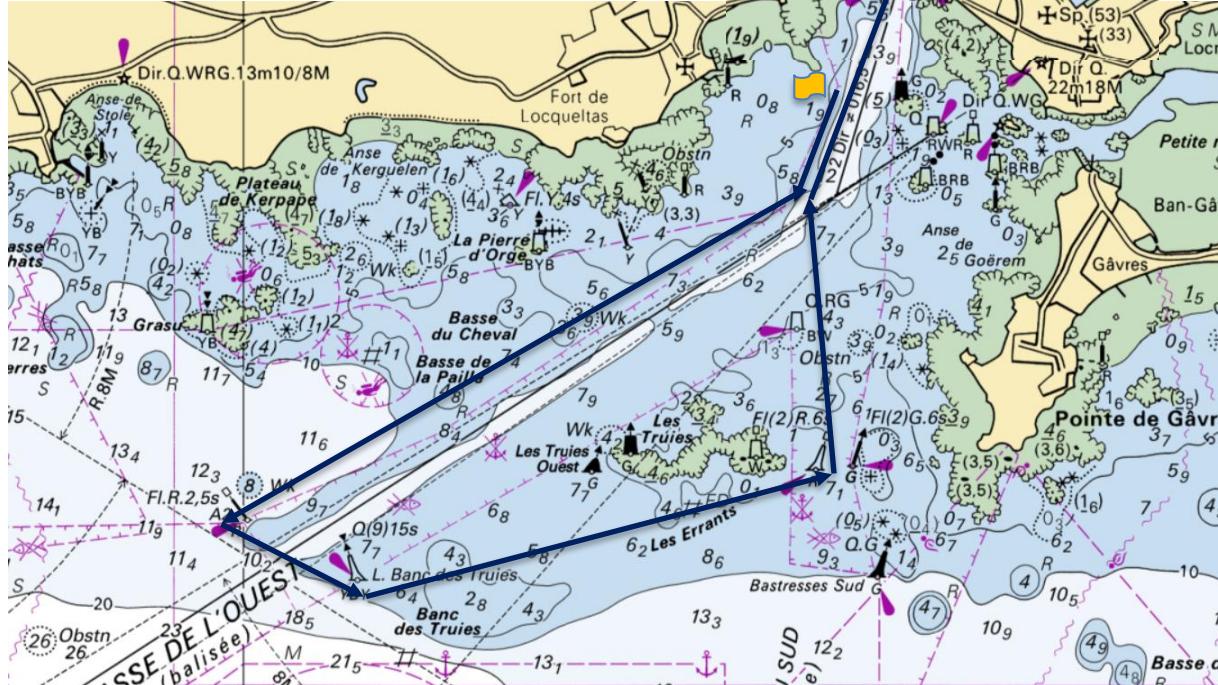
RECOMMANDATIONS

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régate.

Le bateau sécurité pourra à tous moments obliger un ou plusieurs concurrents à se détourner pour ne pas gêner la circulation des navires prioritaires et /ou moins manœuvrant.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilégié selon RIPAM) pourra après réclamation du Comité de Course ou du Jury être disqualifié pour l'ensemble des courses.

Parcours 1



Nom bouée	Côté requis
Départ	Entre l'Ecrevisse et le bateau Comité (Pavillon Orange)
Bouées latérales A8, A6, A4	Laisser à Bâbord
Bouée latérale A2	Contourner et laisser à Bâbord
L. Banc des Truies	Contourner et laisser à Bâbord
Bouée latérale Les Errants	Contourner et laisser à Bâbord
Bouées latérales A8	Contourner et laisser à Tribord
Bouée latérale Ecrevisse	Laisser à Tribord
Bouée latérale No1	Laisser à Tribord
Cardinale Ouest K	Laisser à Tribord
Bouée latérale M1	Laisser à Tribord
Bouées latérales M2, M4, M6	Laisser à Bâbord
Tourelle Pengarne	Contourner et laisser à Tribord
Bouée latérale No9	Laisser à Tribord
Arrivée	Entre latérale Tb. No11 et bateau Comité (Pavillon Bleu)

Distance approximative : 5.5 MN

Réduction possible à la bouée Ecrevisse ou à la latérale Tribord M1

Parcours 2



Nom bouée	Côté requis
Départ	Entre latérale Tb. No11 et bateau Comité (Pavillon Orange)
Bouée latérale No9	Laisser à bâbord
Tourelle Pengarne	Laisser à Bâbord
Cardinale Nord QJ	Laisser à Bâbord
Bouée latérale No7, No5	Laisser à Bâbord
Bouée latérale Banc du Turc	Contourner et laisser à Bâbord
Bouée latérale No3	Laisser à Bâbord
Cardinale Sud T	Contourner à Bâbord
Bouée latérale M2, M4, M6	Laisser à Bâbord
Cardinale Nord QJ	Contourner et laisser à Bâbord
Bouée latérale No7, No5	Laisser à Bâbord
Bouée latérale Banc du Turc	Contourner et laisser à Bâbord
Bouée latérale No3	Laisser à Bâbord
Cardinale Sud T	Contourner à Bâbord
Bouée latérale M2, M4, M6	Laisser à Bâbord
Tourelle Pengarne	Contourner et laisser à Tribord
Bouée latérale No9	Laisser à Tribord
Arrivée	Entre latérale Tb. No11 et bateau Comité (Pavillon Bleu)

Distance approximative : 4.7 MN

Réduction possible à l'issu du premier tour